

Luminus Click Pro Gaz

(mai 2020)

Conditions particulières : (GCP2.0)

Valable pour les Consommateurs Professionnels avec une consommation de gaz annuelle < 100 MWh et des raccordements au réseau de gaz naturel basse pression avec relevé annuel. Dans le cas contraire, Luminus se réserve le droit d'adapter votre prix.

Consommateurs : **professionnels**

Type d'énergie : **gaz**

Durée du contrat : **1 an**

VOS AVANTAGES :

 Sécurité	 Facilité	 Service
Un prix fixe compétitif pendant 1 an.	La domiciliation et la facture digitale simplifient énormément la gestion de votre entreprise.	Self service 100 % en ligne : vous gérez vous-même, facilement et à tout moment, vos données et services dans votre espace client sécurisé.

SERVICES INCLUS :

My Luminus

Votre espace client pour gérer tous vos services en ligne.

Plus d'infos sur luminus.be

€ TARIFS :

Composition du prix de l'énergie

- 1 Énergie fournie par Luminus
- 2 Coût de transport de l'énergie
- 3 Taxes et redevances
- 4 TVA 21%

MON energie

Comparez malin et payez moins

1 Prix de l'énergie fournie par Luminus (TVA excl.) :

	Prix du jour
Énergie (c€/kWh)	2,93
Redevance fixe (€/an) ¹	30,00

¹ Pour plus d'informations, voir ci-dessous : 'Informations sur votre tarif'.

2 Coûts du transport de l'énergie :

	Gestionnaire de réseau	Coûts de distribution						Coûts de transport (c€/kWh)	Activité de mesure et de comptage (€/an)
		Petite consommation ≤ 5.000 kWh		Consommation moyenne > 5.000 et ≤ 150.000 kWh		Grande consommation > 150.000 kWh			
		Variable (c€/kWh)	Fixe (€/an)	Variable (c€/kWh)	Fixe (€/an)	Variable (c€/kWh)	Fixe (€/an)		
BXL	SIBELGA	1,78	4,32	1,11	38,28	0,59	812,88	0,1500	16,00
FL	Fluvius (Gaselwest)	2,00	13,65	1,07	60,10	0,72	586,68	0,1500	4,88
	Fluvius (Imewo)	2,11	14,58	0,77	81,80	0,55	403,93	0,1500	4,88
	Fluvius (Infrax West)	2,30	6,20	1,00	71,05	0,58	712,65	0,1500	4,33
	Fluvius (Intergem)	1,63	11,02	0,79	53,21	0,54	428,15	0,1500	4,88
	Fluvius (Iveg)	1,77	13,08	0,69	67,16	0,62	164,75	0,1500	4,33
	Fluvius (Iveka)	1,59	10,92	0,64	58,64	0,43	366,56	0,1500	4,88
	Fluvius (Iverlek)	1,93	13,26	0,87	66,10	0,59	495,44	0,1500	4,88
	Fluvius (Sibelgas)	2,21	14,89	0,86	82,59	0,79	182,66	0,1500	4,88
	Fluvius Antwerpen	1,67	11,28	0,49	70,51	0,35	282,03	0,1500	4,88
	Fluvius Limburg	1,40	11,40	0,79	42,17	0,44	570,20	0,1500	4,33
WAL	ORES (Brabant Wallon)	3,30	24,51	1,42	102,47	0,98	637,70	0,1500	-
	ORES (Hainaut Gaz)	3,72	23,67	1,81	97,23	1,37	602,31	0,1500	-
	ORES (Luxembourg)	2,78	21,55	1,21	84,08	0,87	513,44	0,1500	-
	ORES (Mouscron)	2,93	21,40	1,43	83,16	1,09	507,24	0,1500	-
	ORES (Namur)	3,57	24,85	1,58	104,53	1,12	651,65	0,1500	-
	TECTEO RESA	2,80	26,30	1,47	92,80	1,23	732,03	0,1500	-

3 Taxes et redevances :

	BXL	FL	WAL
Cotisation fédérale (c€/kWh)			
Foctionnement CREG	0,0029	0,0029	0,0029
Fonds social (CPAS)	0,0133	0,0133	0,0133
Primes chauffage	-	-	-
Surcharges client protégés	0,0588	0,0588	0,0588
Cotisation sur l'énergie (c€/KWh)	0,0998	0,0998	0,0998
Redevance de raccordement (*) (c€/KWh)	-	-	0,0075
Total	0,1748	0,1748	0,1823

Fonds OSP Régionale Région de Bruxelles-Capitale	€/an/ compteur
<= 10 m ³ /h (**)	2,76
<= 10 m ³ /h (***)	9,48
> 10 m ³ /h et <= 16 m ³ /h	23,16
> 16 m ³ /h et <= 25 m ³ /h	57,12
> 25 m ³ /h et <= 40 m ³ /h	114,24
> 40 m ³ /h et <= 65 m ³ /h	285,48
> 65 m ³ /h et <= 100 m ³ /h	396,96
> 100 m ³ /h et <= 160 m ³ /h	509,88
> 160 m ³ /h	736,92

(*) Non applicable sur les premiers 100 kWh. Cette redevance est majorée d'un montant forfaitaire de € 0,0075. (**) Pour une consommation annuelle inférieure ou égale à 5.000 kWh. (***) Pour une consommation annuelle plus de 5.000 kWh.



INFORMATION SUR VOTRE TARIF :

Les montants mentionnés sont arrondis. La redevance annuelle et le coût de l'énergie ne sont pas indexés. La redevance fixe est une redevance annuelle forfaitaire par raccordement au réseau de gaz qui couvre tous les coûts d'exploitation fixes de Luminus. Pendant la première année où le client est chez Luminus pour un contrat de fourniture de gaz, le client est tenu de verser l'intégralité de la redevance fixe par raccordement au réseau de gaz, même s'il demande une rupture anticipée de son contrat. À partir de la deuxième année, la redevance fixe est uniquement imputée au prorata

de la durée effective de la relation contractuelle entre le client et Luminus pour la fourniture de gaz. La redevance fixe est imputée à chaque décompte ou décompte de clôture. Les coûts d'utilisation des réseaux mentionnés ci-dessus sont les coûts approuvés par les régulateurs régionaux (VREG, CWAPE et BRUGEL) et les valeurs des taxes, redevances, cotisations et surcharges sont les valeurs les plus récentes connues au moment de l'édition de ces conditions particulières. Les éventuelles modifications de ces éléments vous seront intégralement refacturées au prix coûtant.



DUREE DE VOTRE CONTRAT :

Luminus Click Pro Gaz est un contrat à durée déterminée d'un an, qui sera automatiquement prolongé pour des périodes successives d'un an. Si vous êtes un nouveau client Luminus, ce contrat entrera en vigueur à la date de début de fourniture. Si vous êtes déjà client chez Luminus pour votre gaz pour le Point de fourniture et conformément à l'article 11.3 des Conditions générales, souhaitez passer au contrat Luminus Click Pro Gaz, le nouveau contrat entrera en vigueur 21 jours calendrier après la date de signature, sauf si une autre date est convenue en concertation avec nous. L'article 4.3 des Conditions générales demeure inchangé.

Si vous n'êtes pas encore client chez Luminus, votre contrat chez Luminus doit débiter au plus tard 4 mois après la signature. Si tel n'est pas le cas, Luminus est en droit de refuser votre demande de contrat ou de vous faire une nouvelle proposition de contrat.

PAIEMENT ET MODE D'ENVOI DE VOS FACTURES :

Vous payez votre facture d'acompte mensuelle et votre décompte par domiciliation. Vous recevez vos factures uniquement par email. Toutes vos factures sont disponibles en ligne, via la zone self-service sur www.luminus.be.

